

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 7 mai 2019

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 7 mai, adopté 4 délibérations du gouvernement ; adopté 82 arrêtés et examiné 15 dossiers d'étrangers. Il a également émis 3 avis et examiné 1 rapport.**

### **1. Délibérations du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 3 affaires) et devant le Conseil d'Etat (pour 1 affaire).

### **2. Arrêtés du gouvernement**

**Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a apporté des précisions à l'arrêté n° 2018-2923/GNC du 4 décembre 2018 relatif à la prise en charge des frais engagés pour MM. Renaud Massenet et John David, experts de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), dans le cadre de leur mission d'assistance à la mise en place du programme Sydonia World en Nouvelle-Calédonie (2 557 232 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Mickaël Jamet en qualité de directeur par intérim des Services fiscaux (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'association Biodiversity Our Destiny (B.O.D) au titre de l'année 2019 (2 000 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'association Initiative NC au titre de l'année 2019 (2 000 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration pour deux formateurs de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP - 1 230 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les critères du dispositif permettant de bénéficier d'un droit fixe d'enregistrement de 7 000 F pour les baux destinés au boisement et à l'activité sylvicole.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la mise en œuvre d'un téléservice relatif à la publicité foncière. Les renseignements hypothécaires concernant la situation juridique des immeubles (identité des propriétaires successifs, prix des différentes ventes, copie des documents de vente immobilière, donation...) pourront être transmis de manière dématérialisée aux professionnels.

> *Voir communiqué détaillé « Téléservice état hypothécaire ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la protection du secret des affaires devant l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie. Le présent projet d'arrêté prévoit les modalités et règles applicables pour les différentes personnes susceptibles d'être concernées par les informations et documents transmis à l'autorité dans le cadre d'une procédure contentieuse.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société Carsud au régime fiscal d'aide à l'investissement pour le renouvellement de sa flotte de véhicules (24 bus et 12 minibus neufs). Le montant total de l'investissement s'élève à 926,4 millions de francs.
- > *Voir communiqué détaillé « Défiscalisation CarSud ».*

**Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance et secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé la régie de recettes installée à la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

**Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'École des métiers de la mer (EMM), arrêté à la somme de 8 177 246 F en recettes et à 33 902 087 F en dépenses, traduisant un résultat global déficitaire de 25 724 841 F. Le résultat de clôture 2019 totalise 91 068 090 F et se décompose comme suit : le solde d'investissement s'établit à 102 488 256 F ; le résultat de fonctionnement s'établit à - 11 420 166 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA), arrêté à la somme de 19 839 662 F en recettes et à la somme de 135 852 092 F en dépenses, traduisant un résultat global déficitaire de 116 012 430 F. Le résultat de clôture 2019 totalise 124 951 435 F et se décompose comme suit : le solde d'investissement s'établit à 50 135 566 F ; le résultat de fonctionnement s'établit à 74 815 869 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le montant définitif du solde du compte de trésorerie de l'École des métiers de la mer (EMM), de l'Établissement de

formation professionnelle des adultes (EFPA) et de l'Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) vers le Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles - Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC) : 50 605 688 F pour l'EMM, 96 346 421 F pour l'EFPA, 127 279 164 F pour l'IDCNC.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle (remplacement de Mme Claudine Verger, titulaire, et de Mme Meryl Marlier, suppléante, par Mme Meryl Marlier, titulaire, et Mme Claudine Verger, suppléante).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé des actions de formation et pris en charge seize parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une action de formation et pris en charge un parcours individualisé de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé deux parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a convoqué les électeurs de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie pour les élections 2019 au mercredi 10 juillet 2019. Le bureau de vote de la commune de Nouméa sera ouvert de 8 h à 17 h.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres de la commission d'organisation des élections de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie pour 2019. Cette commission est chargée d'expédier aux électeurs les circulaires et les bulletins de vote des candidats de leur secteur d'activité ainsi que les instruments nécessaires au vote par correspondance. Elle tient également le bureau de vote de Nouméa, organise la réception, le dépouillement et le recensement des votes (M. David Ginocchi, représentant du président du gouvernement, président ; M. Albert Weiss, membre de la CMA, membre, M. Olivier Harre, agent désigné par le directeur de l'office des postes, membre, Mme Marine Calandra, agent permanent de la CMA, membre).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC), arrêté à 34 498 996 F en recettes et 29 583 461 F en dépenses, traduisant un résultat global excédentaire de 4 915 535 F. Celui-ci se décompose du solde d'investissement à 0 F et du résultat de fonctionnement à 4 915 535 F. Le résultat de clôture 2019 totalise 126 902 836 F, soit 98 667 562 F en fonctionnement et 28 235 274 F en investissement.

### Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les épreuves et les modalités des concours externe, externe option langue et culture kanak et concours réservé de recrutement des instituteurs stagiaires du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les épreuves, le programme et les modalités de la sélection professionnelle prévue par la délibération n° 412 du 18 mars 2019 portant mesures exceptionnelles de recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les épreuves, programmes et modalités des concours d'accès au corps des professeurs des écoles du statut particulier du corps des professeurs des écoles.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 7 le nombre de postes ouverts au titre des premier (6 postes) et second concours (un poste) externes pour le recrutement dans le corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le bilan annuel de l'application de la loi du pays n° 2016-17 du 17 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition du bureau de vote pour l'élection des représentants des retraités au conseil d'administration de la caisse locale de retraites (CLR). Le dépouillement des votes aura lieu mardi 21 mai 2019 à 14 heures. Le bureau de vote est composé de Myriam Beaumont, présidente, et de deux assesseurs, Francesca Brunin et Wajune Ita.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2018 de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP), arrêté en recettes globales à la somme de 678 404 236 F et en dépenses globales à la somme de 600 057 396 F, traduisant un résultat global excédentaire de 44 907 345 F. Celui-ci se décompose en un résultat de fonctionnement de 57 777 191 F et un solde d'investissement négatif de 12 869 846 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2019 de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) à 409 024 315 F. Le budget total annuel est arrêté à la somme de 1 436 959 463 F dont 1 029 399 315 F en section de fonctionnement et 407 560 148 F en section d'investissement ; l'investissement présentant un suréquilibre de 291 267 447 F.

#### Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'intervention de 500 000 F à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC), pour divers projets et actions pédagogiques, éducatifs et culturels.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 105 000 F de subventions d'intervention à deux établissements publics d'enseignement (collège Edmée-Varin à Auteuil et lycée polyvalent du Mont-Dore).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Erick Roser, vice-recteur de la Nouvelle Calédonie, en qualité de directeur général des enseignements de la Nouvelle Calédonie.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie : la société XL Insurance Company SE ; la société MS Amlin Insurance SE et la société MNCAP (Mutuelle nationale des constructeurs et accédants à la propriété).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à la société Nouvelle-Calédonie Énergie pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie (LIBERTY MUTUAL INSURANCE EUROPE SE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié des tarifs de services postaux de Nouvelle-Calédonie. Il a été officiellement acté que la mise en œuvre de la TGC à taux pleins n'impacterait pas les tarifs de l'affranchissement et la distribution des courriers et colis ; les abonnements aux boîtes postales, le marketing direct et les services additionnels (ordre de réexpédition, valeur déclarée...) ; les produits d'emballages postaux (enveloppes, boîtes...) et les produits dérivés de la philatélie. Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, l'OPT-NC cessera son service de dédouanement des envois postaux de valeur supérieure ou égale à 100 000 F. La qualité de service restera identique, le délai de dédouanement des colis postaux étant de trois jours en moyenne, qu'il soit réalisé par l'OPT-NC ou un autre déclarant en douane.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier pour l'exercice 2018 de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC), arrêté comme suit :

Compte de résultat

Produits :	24 698 706 153 F
Charges :	24 418 493 502 F
Résultat net comptable :	280 212 651 F

Tableau de financement :

Ressources :	6 602 756 006 F
<i>dont une capacité d'autofinancement de</i>	<i>6 591 348 232 F</i>
Emplois :	10 839 431 395 F
Résultat global au bilan :	-4 236 675 389 F

Le fonds de roulement de la clôture 2018 a une valeur de 11 382 109 265 F.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la première décision modificative de l'exercice 2019 de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC). Le budget modifié pour l'exercice 2019 de l'OPT peut être arrêté comme suit :

Compte de résultat prévisionnel :

- Recettes :	24 363 385 000 F	
- Dépenses :	24 265 938 400 F	
- Résultat prévisionnel :		+ 97 446 600 F

Tableau de financement :

- Ressources :	5 614 446 600 F
<i>dont capacité d'autofinancement :</i>	<i>5 614 446 600 F</i>
- Emplois :	9 831 213 800 F

L'équilibre du tableau de financement des investissements est assuré par la mobilisation d'un prélèvement de 4 216 757 200 F sur le fonds de roulement. À l'issue de la première décision modificative pour 2019, le fonds de roulement prévisionnel ressort à 7 165 342 055 F (contre 9 346 442 065 F au stade du budget primitif 2019 et 11 382 109 265 F à la clôture 2018). Il représentait environ 145 jours de fonctionnement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 5 millions de francs au MEDEF de Nouvelle-Calédonie Fédération Patronale dans le cadre de la réalisation de l'évènement numérique DIGINOVA.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 5 341 500 F à l'association AJI de Lifou et la commune de Thio labellisées « Case numérique® », soit 2 641 500 F pour la commune de Thio et 2 700 000 F pour l'AJI de Lifou. Ces aides sont principalement destinées à l'achat d'équipements informatiques et numériques, ainsi qu'au financement d'une partie des frais de fonctionnement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a octroyé le label « Case numérique® » et attribué 4 103 675 F aux EPN de Boulari et de Kaala-Gomen. L'EPN de la médiathèque de Boulari au Mont-Dore reçoit 2 080 000 F. L'EPN de la médiathèque de la commune de Kaala-Gomen reçoit 2 023 675 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 F à la ville de Nouméa dans le cadre du programme « Case numérique® ».

### Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique MARACAS 8 dans le Parc naturel de la mer de Corail entre le 1<sup>er</sup> et le 31 juillet 2019. L'objectif des travaux est de collecter des informations sur l'écologie spatiale des baleines à bosse et autres mammifères marins afin d'établir leur distribution, d'identifier les habitats clés, de caractériser leur usage, d'évaluer la connectivité entre les zones de reproduction connues et d'identifier les routes de migration. Les données seront collectées visuellement, depuis l'*Amborella*, le long de plusieurs transects pour estimer les densités d'animaux présents dans les zones échantillonnées. Compte tenu de l'intérêt de la mission pour la mise en place de la gestion des monts sous-marins du Parc naturel de la mer de Corail, l'*Amborella* sera mis gracieusement à disposition de l'IRD par le gouvernement, du 15 au 26 juillet 2019. Le comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail a émis un avis « hautement favorable et sans aucune réserve » sur les campagnes MARACAS et a souligné l'intérêt de telles études.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 45 millions de francs pour deux constructions et cinq rénovations de maisons communes. Ce programme, porté par la direction de la Gestion et de la réglementation des affaires coutumières, a pour objectif de renforcer la cohésion et la solidarité au sein des tribus. Voici la liste des projets retenus :
  - 10 millions de francs à l'association Napo Nagee pour la construction d'une maison commune à la tribu de Bayes (Poindimié),
  - 10 millions de francs à l'association Hnajolen pour la construction d'une maison commune à la tribu de Wassaujeû (Ouvéa),
  - 5 millions de francs à l'association du conseil de Boyen pour la rénovation d'une maison commune à la tribu de Boyen (Voh),
  - 5 millions de francs à l'association Kejeny 2000 pour la rénovation d'une maison commune à la tribu de Kedeigne (Lifou),
  - 5 millions de francs à l'association Inefit pour la construction d'une maison commune à la tribu de Hnaeu (Lifou),
  - 5 millions de francs à l'association Nawittoa pour la construction d'une maison commune à la tribu d'Emma (Canala),
  - 5 millions de francs à l'association Eles Henetua Ban Kic Iaai pour la construction d'une maison commune à la tribu d'Ouloup (Ouvéa).

> *Voir communiqué détaillé « Subventions maisons communes ».*

### Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2019 du Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie à la somme de 66 727 060 F, dont 50 000 000 F en section de fonctionnement et 16 727 060 F en section d'investissement. Le budget 2019 est présenté équilibré en fonctionnement et en suréquilibre de 110 793 308 F en investissement. Le budget global 2018 est arrêté à la somme de 796 041 524 F, dont 647 583 191 F en section de fonctionnement et 148 458 333 F en section d'investissement, cette section présentant un suréquilibre de 110 793 308 F. Sur cette base le fonds de roulement est donc attendu à 110,79 MF soit 65 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

### Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé deux agents de la société Enercal en vue de la constatation des infractions à la réglementation relative aux distributions d'énergie électrique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré d'utilité publique les périmètres de protection des eaux et fixé les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres autour du captage de Ghio, sur la commune de Canala, et autour du forage Leroi, sur la commune de La Foa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé trois licences de pêche aux thonidés dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie à l'armement Armement du Nord.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini l'utilisation du fonds de concours 2019 pour le développement de l'élevage porcin (FDEP). Il comprend le programme initial d'intervention 2019 du FDEP (23,75 MF) ; il attribue à l'UPRA porcine, au syndicat des éleveurs naisseurs et naisseurs-engraisseurs porcins de Nouvelle-Calédonie, à l'UPRA Calédonie sélection et à l'interprofession viande de Nouvelle-Calédonie des aides au fonctionnement pour un montant de 17,25 millions de francs ; il attribue à l'UPRA porcine une dotation de 6,5 millions de francs destinée au financement de diverses mesures d'aides à l'élevage, et donne mandat à cet organisme professionnel pour individualiser et verser les aides correspondantes aux éleveurs dans les conditions précisées par l'arrêté.



- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini l'utilisation du fonds de concours 2019 pour le développement des élevages ovins, caprins et de cervidés (FDEOCC). La programmation annuelle est arrêtée pour un montant de près de 17 millions de francs équilibré en recettes et dépenses. Le barème d'aide à l'acquisition des reproducteurs ovins et caprins a également été arrêté. Le programme des opérations à financer est arrêté :

DÉPENSES		RECETTES	
Unité néo-calédonienne de promotion des races animales ovines et caprines	11 500 000 F CFP	Prélèvement viande sur	16 968 954 F CFP
Etablissement de l'élevage de cervidés	5 068 954 F CFP		
Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie	400 000 F CFP		
<b>TOTAL</b>	<b>16 968 954 F CFP</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 968 954 F CFP</b>

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les prix d'achat et de cession des pommes de terre d'origine locale par l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF).

Les prix maxima d'achat à la production sont revalorisés :

- de 5 F/kg (soit 100 F/kg contre 95 F/kg actuellement) pour les pommes de terre de table afin de prendre en compte la progression des coûts de production ;
- de 20 F/kg (soit 75 F/kg contre 55 F/kg actuellement) pour les pommes de terre de transformation dans le but de rendre cette production plus attractive ;
- de 46 F/kg (soit 200 F/kg contre 154 F/kg actuellement) pour les nouvelles variétés (rattes, vitelottes, etc.) afin d'orienter les producteurs vers ces productions aux rendements faibles.

Les prix maxima de cession sont revalorisés :

- de 15 F/kg (soit 180 F/kg contre 165 F/kg actuellement) pour les pommes de terre de table ;
- de 20 F/kg (soit 139 F/kg contre 119 F/kg actuellement) pour les pommes de terre de transformation ;
- de 10 F/kg (soit 247 F/kg contre 237 F/kg) pour les pommes de terre à chair ferme ;
- de 63 F/kg (soit 300 F/kg contre 237 F/kg actuellement) pour les nouvelles variétés.

Ces revalorisations font suite aux évolutions des prix maxima d'achat et à une augmentation de la marge de l'OCEF de 10 F/kg.

Une prime de précocité de 10 F/kg est aussi mise en place pour les pommes de terre de table réceptionnées matures par l'OCEF avant le 15 août. Elle doit inciter les producteurs à avancer leur calendrier de plantation afin de permettre un approvisionnement plus précoce du marché.

### Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 9 millions de francs aux sportifs portant un projet olympique ou paralympique pour Tokyo 2020 ou aux sportifs présentant un projet olympique ou paralympique à plus long terme (2024).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 48 millions de francs à 22 ligues et comités sportifs au titre de la préparation aux Jeux du Pacifique qui se dérouleront au mois de juillet aux Samoa (Athlétisme, Badminton, Basket-ball, Boxe, Cricket, Football, Force, Golf, Judo, Natation, Rugby, Handisport – athlétisme, Squash, Taekwondo, Tennis, Tennis de table, handi tennis, Tir, Tir à l'arc, Triathlon, Va'a, Voile, Volley-ball).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 15 millions de francs à cinq associations d'éducation populaire et de jeunesse, pour assurer la formation des encadrants : Association les Villages de Magenta, Fédération des œuvres laïques (FOL), Association calédonienne pour l'Animation et la formation (ACAF), Association des Scouts et guides de Nouvelle-Calédonie, Association Cemea Pwara Waro.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 9,5 millions de francs à diverses associations sportives (Association calédonienne de boxe, AS 6e Km, Comité organisateur du marathon international, Hienghène sport, Association sportive Magenta, Fédération calédonienne de football).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 2 millions de francs attribués aux associations sportives Sporting Club Né Dréhu et Trio Sport de Kéjényi pour leur participation au championnat de la super ligue de football 2019.

#### *> Voir communiqué détaillé « Subventions aux associations ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé les agréments des agents de contrôle du dopage pour procéder aux enquêtes et contrôles nécessaires à la lutte contre le dopage en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris quatre arrêtés portant application de la loi du pays relative à l'animation volontaire :
  - la rédaction d'un modèle de convention d'engagement réciproque entre l'organisateur d'un séjour de vacances ou d'une session de formation BAFA/BAFD et l'animateur volontaire ;
  - la rédaction d'un modèle d'attestation justifiant le nombre de jours d'animation ou d'encadrement effectués ;
  - la définition d'un barème pour le calcul de la gratification financière, forfaitaire et journalière allouée à l'animateur volontaire (de 2 500 francs par jour pour les aide-animateurs de moins de 16 ans à 6 500 francs pour les directeurs de centres de loisirs) et d'un plafond de cette gratification (fixé à 70 % du salaire minimum garanti) ;
  - la définition des durées minimales de repos des animateurs volontaires. Pour le repos journalier, la durée minimale est fixée à 8 heures consécutives, mais peut être ramenée occasionnellement à 6 heures consécutives lorsque le projet pédagogique le prévoit et que le séjour de vacances n'accueille pas des enfants d'âge maternel. Pour le repos

hebdomadaire, la durée minimale est de 12 heures et peut être fractionnée pour les séjours de vacances accueillant moins de 80 enfants et pour les sessions de formation BAFA/BAFD.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-765/GNC du 26 mars 2019 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations fournies par le Centre hospitalier du Nord (CHN) pour l'exercice 2019 (rectification d'une erreur matérielle).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-761/GNC du 26 mars 2019 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations fournies par le centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret pour l'exercice 2019 (nouveaux dispositifs médicaux en cardiologie destinés à répondre à trois missions de chirurgie cardiaque prévues en partenariat avec l'Institut Mutualiste Montsouris et nouvelles molécules médicamenteuses destinées aux traitements de certaines pathologies (leucémie lymphoïde chronique).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la SAS Clinique Kuindo-Magnin à créer 15 lits supplémentaires d'hospitalisation de médecine.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la SAS Calédonie Santé (centre de soins de suite et de rééducation de Koutio) à convertir 20 lits d'hospitalisation complète de soins de suite polyvalents et 4 lits d'hospitalisation complète de soins de suite spécialisés pour la prise en charge des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien en 24 lits d'hospitalisation complète de réadaptation spécialisée dans la prise en charge des affections du système nerveux, pour une durée de cinq ans.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la SARL HDG, exploitant le centre de radiothérapie de Nouvelle-Calédonie, à développer une activité de curiethérapie. La curiethérapie est une technique de radiothérapie qui consiste à placer des éléments radioactifs (de l'iridium ou du césium) directement à l'intérieur de l'organisme, soit au contact de la tumeur touchant une cavité, soit dans la tumeur elle-même. Elle permet d'obtenir plus rapidement qu'avec la radiothérapie externe la dose de rayonnements efficace pour détruire les cellules cancéreuses. Elle est ainsi complémentaire de la radiothérapie externe, les deux techniques étant souvent associées chez les mêmes patients.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné M. Nicolas Labenski, en qualité de représentant de la Fédération des fonctionnaires, en remplacement de M. Ronald Ponia, à la suite de sa démission, pour siéger au conseil d'administration de l'IFPSS parmi les représentants des organisations syndicales les plus représentatives dans le domaine sanitaire et social.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'agrément d'une sage-femme pour la pratique de dépistages anonymes et gratuits de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (Mme Nathalie Lundqvist).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé des membres du jury du diplôme professionnel d'aide-soignant - promotion revalidants AS et VAE AS 2018 : M. Jean-Alain Course, DASS-NC ou son représentant, président ; Mme Fabienne Federspiel, directrice par intérim de l'IFPSS; Mme Clio Bouchut, infirmière formatrice à l'IFPSS ; Mme Isabelle

Limouzin, cadre de santé formatrice à l'IFPSS ; Mme Nathalie Civard, cadre de santé à l'Unité de néphrologie de la NC ; Mme Maryline Aubou, aide-soignante au CHS Albert Bousquet ; Mme Lisa Rutily, directrice de l'EHPAD Azur Santé.

\* \*  
\*

### **Examen de dossiers de ressortissants étrangers :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 3 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a émis 10 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

### **Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet de décret pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le projet de décret modifiant diverses dispositions du décret n° 92-163 du 20 février 1992 relatif à l'application de la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire, et relatif au régime budgétaire et comptable applicable dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur la candidature de M. Gilles Perret en qualité de directeur interrégional de Météo-France en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna et de chef du service de la météorologie.

### **Communications du président et des membres du gouvernement :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activité des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie (hors établissements d'enseignement) en 2018.